

AVRIL						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

ORDURES MÉNAGÈRES



**1 FOIS TOUTES LES 2 SEMAINES
LE MERCREDI**

- ✓ Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
- ✓ Attention les sacs au sol ne sont pas ramassés !
- ✓ **Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.**

BAC GRIS

DÉCHETS RECYCLABLES



**1 FOIS TOUTES LES 2 SEMAINES
LE MERCREDI**

- ✓ Je mets mes déchets en vrac dans le bac (pas de déchets en sac).
- ✓ Le contenu du bac sera contrôlé, si non conforme non collecté.
- ✓ **Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.**

BAC JAUNE

ENCOMBRANTS



**SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT
AGGLO-MONTBELIARD.FR**

OU PAR TÉLÉPHONE AU 03 81 31 84 99
AU MOINS 48 H AVANT LE JOUR DE LA COLLECTE

Les encombrants ne doivent pas dépasser 1 m³ !

- ✓ Déchets à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.
- ✓ Les encombrants doivent être visibles et accessibles au camion de ramassage (notamment lors de travaux interdisant l'accès à la rue).
- ✓ Ils doivent être entreposés sans aucune gêne pour la circulation.

ATTENTION

Carte d'accès OBLIGATOIRE lors de tout passage
Renseignez-vous au 03 81 31 84 99



■ DÉCHÈTERIES FIXES



MONTBÉLIARD La Chiffogne - Bd du 21^e Bat. de Chasseurs à Pied

SELONCOURT Route de Bondeval

VIEUX-CHARMONT Route de Brognard (A36, sortie 10 Brognard)

VOUJEAUCOURT Rue de la Charmotte (près de la CTPM)

HORAIRES

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 25 mars et du 30 octobre au 31 décembre)

- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 27 mars au 28 octobre)

- lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

En cas de déclenchement de l'alerte canicule de niveau 3 par la Préfecture, les horaires d'accueil des six déchèteries fixes seront modifiés pour une ouverture de 7 h à 14 h et les permanences de la déchèterie mobile seront annulées.

Déchets acceptés : ampoules, batteries, bois, cartons, cartouches d'encre, déchets d'ameublement, déchets verts (branchages, tontes de gazon et feuilles), déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants, extincteurs vides, huiles de vidange, huiles de friture, lampes, métaux, néons, papiers, piles, plâtres, pneus (de véhicules légers), polystyrène, produits toxiques, radiographies, vêtements (sauf dans la déchèterie de Pont-de-Roide-Vermondans).

PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS Route de Dambelin

HORAIRES

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 25 mars et du 30 octobre au 31 décembre)

- lundi : 13 h 30 à 17 h 15
- mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 27 mars au 28 octobre)

- lundi : 14 h à 17 h 45
- mercredi, jeudi, vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

COLOMBIER-FONTAINE Rue de Saint-Maurice

HORAIRES

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 25 mars et du 30 octobre au 31 décembre)

- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 27 mars au 28 octobre)

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

MOINS DE DÉCHETS DANS MA POUBELLE, C'EST POSSIBLE !

**Achetez mieux, jetez moins et triezy au maximum
pour limiter votre production de déchets.**

Nouveau mémotri disponible en mairies, au siège
de l'agglomération et sur agglom-montbeliard.fr



POUR RAPPEL :

- Le système de facturation reste le même tout au long de l'année 2023.
- La redevance incitative ne sera appliquée qu'à compter de 2024.
- Pays de Montbéliard Agglomération vous remercie pour votre implication dans la réduction des déchets.
- Nos agents sont à vos côtés durant ces changements ; merci de votre bienveillance à leur égard.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par e-mail à : collectes-dechets@agglom-montbeliard.fr ou sur place auprès de l'accueil de la Direction Collecte et Traitement des déchets de Pays de Montbéliard Agglomération - La Charmotte 25 420 VOUJEAUCOURT.



SUIVEZ-NOUS

agglom-montbeliard.fr



03 81 31 84 99

de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au vendredi



**pays de
Montbéliard**
AGGLOMÉRATION